



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 13 décembre 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 21 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2022 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 27 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Baillet Yannis, conseiller communal
Curat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Oberson Hervé, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : M. François Egger, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Marielle Bugnon, groupe « élan citoyen »
Mme Anne Bersier, Vice-Syndique

La séance est présidée par M. Marc Fragnière, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux représentants de la presse ainsi qu'aux concitoyennes et concitoyens de la commune de Montagny. Il souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du budget et une bienvenue particulière à M. Hervé Oberson, nouveau conseiller communal qui participe ce soir à sa première séance du Conseil général.

Le Président excuse les absences de M. François Egger, Mme Roxane Joye et Mme Marielle Bugnon et également au niveau du Conseil communal, Mme Anne Bersier, Vice-Syndique, qui est malade.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 47 du 25 novembre 2022, pages 2081 et 2082. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 28 juin 2022.
2. Budget 2023.
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement.
 - a. Présentation générale
 - b. 3290.3636.00 Décision d'augmentation de la subvention à la Bibliothèque Biremont (loyer des nouveaux locaux et travaux y relatifs) et rapport de la commission financière.
 - 2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
 - 2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
 - 2.4. Présentation du budget des investissements :
 - a. 2170.5290.02 Reprise en considération, décision du 6.10.2020, Crédit pour concours d'architecture école de Cousset – Demande d'annulation.
 - b. 0290.5040.00 Rénovation des locaux administratifs
 - c. 2170.5040.00 Entretien + rénovation bâtiments scolaires 2021-Modif. 2023
 - d. 2170.5040.02 Entretien et rénovation bâtiments scolaires 2023
 - e. 6150.5010.06 Travaux d'amélioration de la sécurité – vision globale « transports et mobilité »
 - f. 6150.5010.07 Investissements routiers 2023
 - g. 7101.5031.03 Déplacement conduites d'eau potable
 - 2.5. Vote général du budget d'investissement.
 - 2.6. Vote du budget de fonctionnement.
3. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye).
4. Désignation de l'organe de révision.
5. Réponse du Conseil communal aux questions ouvertes
6. Informations du Conseil communal :
 - 6.1. Point de la situation du projet sportif et de loisirs à Cousset
 - 6.2. Résultat de l'étude sur l'enfouissement des lignes à haute tension à Cousset.
7. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et Le Président passe la liste des présences.

27 personnes présentes, majorité 14.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 28 juin 2022.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant émise, Le Président passe au vote. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 28 juin 2022 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Christophe Burri pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Budget 2023.

2.1. Présentation du budget de fonctionnement.

a. Présentation générale

Le Président passe la parole à M. Hervé Oberson, conseiller communal, responsable du dicastère.

Salutations à toutes et tous de M. Hervé Oberson. A titre personnel, il a rejoint le Conseil communal, il y a environ 3 mois et est entré dans le vif du sujet avec le début du processus d'élaboration du budget. Cela lui a permis de rentrer au cœur des débats et autant dire que ces premiers mois ont été riches en travaux et en enseignement. Il profite de cette occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal qui l'ont intégré ainsi que quelques membres du Conseil général avec lesquels il a déjà pu collaborer, notamment au niveau de la Commission financière et l'administration communale qui l'a soutenu durant ces trois mois.

M. Hervé Oberson informe sur le budget de fonctionnement qui est soumis ce soir pour approbation et qui présente un excédent de charges de Fr. 67'649.05. Le total des charges est de Fr. 11'059'372.80 et les produits de Fr. 10'991'723.75. A titre de comparatif, le budget 2022 présentait un excédent de charges d'environ Fr. 126'000.00. A noter que les charges des comptes Formation, Santé et Prévoyance sociale sont les postes qui présentent les plus grands excédents de charges mais cela s'explique notamment par le fait qu'ils sont fortement impactés par les charges liées.

Pour 2023, le Conseil communal a décidé de prendre en considération les recettes fiscales des années antérieures concernant les personnes physiques. Il s'agit des recettes fiscales 2023 sur la base des 3 dernières années. L'approche faite c'est de prendre le 50% des rentrées fiscales des années antérieures des 3 dernières années. Le fait d'intégrer les recettes fiscales des années antérieures a pour objectif de réduire ce décalage et de faire correspondre de manière plus rapprochée le résultat du budget et le résultat des comptes. Le fait de les intégrer cette année déjà a pour objectif de réduire ce décalage et de faire correspondre d'ores et déjà et de manière plus rapprochée le résultat du budget avec le résultat des comptes. C'est évident que cette approche d'intégration de ces éléments financiers va être pérennisée pour les prochains budgets afin de garder la même systématique et de toujours travailler les budgets de la même manière, on parle ici des principes de permanence et comparabilité au niveau de la loi sur les finances communales. M. Hervé Oberson en a terminé avec la présentation globale du budget de fonctionnement 2023.

Le Président remercie M. Hervé Oberson. Les questions étant prévues au point 2.3, le Président passe au point b.

b. 3290.3636.00 Décision d'augmentation de la subvention à la Bibliothèque Biremont (loyer des nouveaux locaux et travaux y relatifs) et rapport de la commission financière.

Le Président passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal responsable du dicastère.

Salutations à toutes et tous de M. Yannis Baillet. Le point 2b concerne la décision d'augmenter la subvention à la bibliothèque Biremont dans le but de la relocaliser au centre du village de Cousset. Cela correspond à une augmentation qui permettra de couvrir le loyer à environ Fr. 2'000.00 par mois ce qui fait environ Fr. 25'000.00 par année, charges comprises. De plus, pour la première année nous estimons des travaux d'installation à Fr. 10'000.00 ceci au maximum au vu des dernières informations reçues par la régie qui prendrait en compte ainsi que le propriétaire une grande partie des travaux de remise à niveau, ce qui est une bonne nouvelle.

Pourquoi cette relocalisation, il y a trois raisons principales à ceci. Tout d'abord la solution actuelle bien qu'elle soit très pragmatique et pratique et de longue durée n'a jamais été une solution adaptée, déjà la situation, la bibliothèque n'est ni intégrée à l'école ni au centre. Il faut s'y rendre exprès si l'on veut vraiment y aller. Les locaux qui sont dans un abri PC, sans lumière naturelle, sont très difficiles à aménager de manière conviviale. Une bibliothèque n'est pas un endroit où l'on entasse des livres mais pour consulter les livres et y passer un moment. La bibliothèque n'est pas uniquement un luxe, c'est une partie intégrante de la formation, de la culture, mais aussi une réponse à des directives, à un devoir légal, de la Direction de la formation et des affaires culturelles.

Le 2^{ème} point important, c'est que cette relocalisation s'intègre à un concept d'ensemble dans le cadre du projet global. Notre capacité d'investissement est malheureusement limitée et cette solution permet de ne pas l'entamer pour d'autres parties du projet. Le projet global est un projet complexe et le fait de pouvoir procéder par étapes permet donc de simplifier sa mise en œuvre. La bibliothèque étant un lieu à double fonction publique et scolaire, l'intégrer à ce projet entraîne des contraintes de construction coûteuses et cette solution nous permet donc de les épargner.

Le 3^{ème} point c'est que la situation actuelle est ni à l'école ni à la commune, l'intégrer au centre du village permettrait donc d'animer fortement, de drainer des personnes au centre du village, le fait de combiner son utilisation avec des achats ou autres, donc d'amener de l'animation dans le village. Ceci permet d'utiliser une place qui est libre et d'utiliser au mieux les infrastructures déjà présentes. De toute façon les écoliers devaient se rendre à pied à la bibliothèque ou pour les autres écoles, les arrêts de bus sont tout aussi prêts que maintenant. Bref, relocaliser la bibliothèque au centre du village, c'est animer notre commune pour toutes et pour tous.

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Dousse donne lecture du rapport de la Commission financière à l'intention du Conseil général concernant l'augmentation de la subvention à la Bibliothèque Biremont

I. MISSION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Sur demande du Conseil communal et selon l'art. 4 du Règlement des finances communales, la COFI doit donner son préavis sur l'engagement d'une nouvelle dépense.

II. PROCEDURE SUIVIE

La COFI a étudié les documents remis par le Conseil communal dans le dossier de convocation.

III. CONCLUSION

Sur la base des documents reçus et après en avoir débattu, la COFI constate que la relocalisation de la bibliothèque n'a pas été mentionnée dans le descriptif. En outre, l'estimation des frais concernant les travaux à charge de la commune ne sont qu'une estimation. En définitive, pour la COFI, le montant de l'augmentation de la subvention est financièrement supportable pour la Commune mais toutefois elle laisse le choix à chacun des membres du Conseil général qui jugera en sa bonne conscience.

Le Président remercie M. Dousse et passe aux questions.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». On parle de plus en plus de centraliser les écoles et là, à son avis, on décentralise. On devrait attendre un peu que le projet école se mette en place avant de déménager cette bibliothèque, sans compter que cela va coûter Fr. 25'000.00 par année. On parle aussi de faire attention aux coûts, donc à son avis il ne faudrait pas se précipiter.

M. Yannis Baillet répond que c'est une réflexion que le Conseil communal a eu comme il expliquait tout à l'heure, de procéder par étapes permet de simplifier le projet global, quand tout est un ensemble cela est plus difficile. On a une solution qui améliore la situation et si on parle de coût, il faut savoir que cet investissement qui sera sur la durée, correspond environ à des amortissements pour un bâtiment neuf d'environ Fr. 400'000.00 à 500'000.00. Donc les coûts que nous aurions sans doute eu s'il fallait construire une nouvelle bibliothèque. C'est un point qui a été pris en compte dans la réflexion.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'ajustement de la subvention communale à la Bibliothèque Biremont afin de permettre sa relocalisation et ainsi d'améliorer simultanément sa visibilité, son intégration dans la vie de la commune, ainsi que son attractivité aussi bien pour les usagers que pour les personnes y travaillant ?

La décision d'augmentation de la subvention à la Bibliothèque Biremont (loyer des nouveaux locaux et travaux y relatifs) est acceptée par 23 oui, 4 non, 0 abstention.

Le Président passe au point 2.2.

2.2 Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière.

M. Olivier Dousse donne lecture du rapport de la commission financière qui fait partie du dossier de convocation et qui conclut ainsi :

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites ci-dessus, la COFI conclut que

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 9, 10 et 11 LFCo.
- Le budget respecte le principe de la non compensation des dépenses avec les recettes.

En conséquence, la COFI préavise favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans leur ensemble.

Le Président remercie M. Dousse et passe au point 2.3.

2.3 Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le budget de fonctionnement.

M. Anthony Berger, groupe « élan citoyen » veut juste revenir sur ces charges liées, comme on l'a constaté et mentionné, qui augmentent d'année en année. Ce qu'il constate dans le budget c'est que la participation financière à ces charges c'est souvent en fonction du nombre d'habitants et non par le revenu par habitant. Montagny est quand même la 3^{ème} commune la plus peuplée de la Broye et d'un autre côté c'est encore aussi mentionné dans le rapport du groupe de travail sur le projet global que Montagny est classée que 116^{ème} sur 136 communes fribourgeoises en ce qui concerne le revenu par habitant. Est-ce que la commune de Montagny n'est pas lésée dans ces contributions aux charges liées par rapport à d'autres communes. Finalement, on va peut-être payer plus dans ces charges liées qu'une commune moins peuplée mais plus riche au niveau du revenu par habitant. Est-ce qu'il y a possibilité d'engager des discussions avec les instances supérieures communales pour revoir la méthode de contribution de chaque commune.

M. Hervé Oberson répond que la question est pertinente. Au niveau de l'ADIS typiquement, le potentiel fiscal est pris en compte. Pour le reste c'est imposé par les services cantonaux, c'est souvent par habitant et à sa connaissance on n'a pas la marge de manœuvre pour aller à l'encontre de ces éléments-là. C'est de la compétence du canton.

M. Anthony Berger, groupe « élan citoyen » demande s'il n'est pas possible avec d'autres communes de remonter quelque chose au niveau du canton, par l'association des communes ou éventuellement l'association des syndics.

M. le Syndic répond qu'au sujet des syndics de la Basse Broye, ils ont écrit au Préfet au sujet de l'ADIS, au sujet de tout ce qui incombe des charges liées, par rapport au social, aux homes, qu'on s'interroge aussi car on voit que pour les communes on augmente les charges liées sans nous demander l'accord ou si on peut payer. C'est vrai qu'il y a une prise de conscience parce que toutes les communes de la Broye sont sous le même dictat du canton. Maintenant c'est vrai qu'il faut voir ce qu'on peut faire, on peut poser les questions et pour les réponses on va les obtenir soit des Députés ou du Conseil d'Etat.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au point 2.4.

2.4 Présentation du budget des investissements :

Le Président informe que les investissements seront présentés à chaque fois par le conseiller ou la conseillère responsable et ils seront votés directement au fur et à mesure.

a. 2170.5290.02 Reprise en considération, décision du 6.10.2020, Crédit pour concours d'architecture école de Cousset – Demande d'annulation.

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, en charge de ce dicastère.

Salutations à toutes et tous de M. Stéphane Currat. Le Conseil communal a décidé de suivre la proposition de la Commission financière et donc d'être favorable à cette reprise en considération de ce crédit d'architecture.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'annulation du crédit pour le concours d'architecture école de Cousset pour un montant de Fr. 232'818.65 ?

La reprise en considération, décision du 6.10.2020, Crédit pour concours d'architecture école de Cousset - Demande d'annulation - est acceptée à l'unanimité.

b. 0290.5040.00 Rénovation des locaux administratifs

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic, responsable de ce dicastère.

M. le Syndic informe que Mme Colette Bürke, concierge, a annoncé son départ à la retraite et va quitter ses fonctions autour du 1^{er} avril 2023. Au mois de septembre, elle a trouvé un appartement et le Conseil communal a saisi l'opportunité de libérer la salle du Conseil communal pour mettre le service technique. Pour la totalité des travaux le budget est de Fr. 43'000.--. Pour l'instant, on va laisser 2 ou 3 chambres qui seront utilisées pour l'école, pour des cours d'appui ou avec des spécialistes. Pour la salle du Conseil communal, il sera nécessaire de modifier l'éclairage et ajouter du mobilier. La totalité du budget ne sera peut-être pas dépensée.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » demande si pour ces travaux de réfection, ce sont des entreprises de la commune qui seront mandatées, parce qu'une entreprise l'a informé qu'elle devait faire une offre et il a trouvé cela bizarre.

M. le Syndic répond que pour l'instant ils ont demandé des offres pour le budget aux entreprises de la place. Il ne voit pas quelle entreprise mais pense qu'il s'agit des travaux de peinture pour lesquels le Conseil communal a demandé trois offres.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » dit qu'il est indiqué création de salles à l'usage du Conseil communal, l'administration et les écoles, il n'est pas prévu d'aménager des salles qui pourraient être utilisées par les groupes du Conseil général ou à disposition de certaines séances.

M. le Syndic répond que la salle du Conseil communal, qui est un peu plus grande, va permettre d'être utilisée par les groupes du Conseil général. On aménage sommairement pour l'instant, étant donné que le Conseil communal devra faire une réflexion sur les locaux de l'administration.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » comprend alors que des salles pourront être utilisées pour les groupes du Conseil général.

M. le Syndic répond oui pour la salle du Conseil communal du moment qu'elle est libre.

Mme Véronique Barras, groupe « élan citoyen » demande pour quelle raison on n'évoque pas l'école dans le titre du budget.

M. le Syndic répond que deux locaux sont déjà affectés à l'école.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 43'000.—pour la rénovation des locaux administratifs ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire ?

L'investissement de Fr. 43'000.00 pour la rénovation des locaux administratifs ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté l'unanimité.

c. 2170.5040.00 Entretien + rénovation bâtiments scolaires 2021-Modif. 2023

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic dit que l'école de Montagny-la-Ville a aujourd'hui une chaudière à mazout et si on doit la changer, en cas de panne, nous devrions installer une PAC avec des sondes géothermiques. C'est pourquoi il est prévu un montant au budget 2023. Pour ce qui est d'un chauffage à copeaux, il faut avoir des locaux et cela coûte aussi un prix qui approcherait si ce n'est pas plus. Cela reste une ligne si vraiment cette école devait y rester, il faudrait qu'on envisage à moyen terme le remplacement de la chaudière à mazout.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 250'000.00 pour l'entretien + rénovation des bâtiments scolaires 2021 - Modif. 2023, et par conséquent la modification du budget 2021 ?

L'investissement de Fr. 250'000.00 pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires 2021 – Modif 2023 ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

d. 2170.5040.02 Entretien et rénovation bâtiments scolaires 2023

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic informe des travaux prévus pour un montant de Fr. 75'000.00 :

- Changement des volets de l'école de Montagny-les-Monts
- Réparation de plaques de façade à l'école de Mannens
- Remplacement des bordures bois par béton à la place de jeu de l'école de Mannens
- Changement des WC du centre sportif de Cousset
- Changement de la porte de garage au centre sportif à Cousset
- Peinture des plafonds de douches vestiaires FC centre sportif
- Commandes de douches au centre sportif dans un des deux vestiaires 6 x 2'350.00
- Diffuseurs muraux des douches du centre sportif 16 x 310.00
- Main d'œuvre pour le changement des commandes et des diffuseurs

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir ». Tout ce qui est prévu c'est de la rénovation, de l'entretien. Il revient sur le projet sport, le Conseil général a voté des vestiaires et là il est prévu de remplacer les douches du FC.

M. le Syndic répond que les douches seront gardées.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, précise qu'il s'agit des douches de la gymnastique et non du FC.

M. le Syndic confirme toutefois que les douches du FC seront gardées. Avec le nombre d'équipes qu'il y a, il ne sera pas possible de tous les mettre à la nouvelle buvette.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » pense alors que la buvette est déjà trop petite. Si on construit et que c'est déjà trop petit, ça ne va pas aller.

M. le Syndic répond qu'il est prévu une partie pour le foot et une partie pour le skater-hockey dans la nouvelle buvette.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 75'000.00 pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires 2023 ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 75'000.00 pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires 2023 ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

e. 6150.5010.06 Travaux d'amélioration de la sécurité – vision globale « transports et mobilité »

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal responsable du dicastère.

Salutations à toutes et tous de M. Sébastien Rossier. Cet investissement concerne la continuité de l'enquête de mobilité réalisée en début d'année, dont les détails des résultats de cette enquête ont pu être consultés dans les informations complémentaires. Les résultats étaient assez clairs ce qui a permis de bien cibler les investissements à réaliser pour poursuivre les travaux. Donc là, c'est bien clair, ce sont des travaux et non pas une poursuite de l'étude.

Pour le premier point pour les infrastructures cyclables, il y a un plan sectoriel vélo déjà réalisé par le canton et la suite c'est que chaque commune devra tôt ou tard mettre en place un plan de mobilité douce pour les vélos. Ici on a la chance avec le soutien de la Haute école d'ingénieurs, que des élèves peuvent choisir des mandats, des projets pour leur travail de semestre. Pour établir ce concept cyclable à l'échelle de la commune, celui-ci a déjà été choisi par un élève, cela veut dire que le montant de Fr. 5'000.00 ne sera pas facturé car c'est un travail intégré dans le cadre de l'école. Ce concept cyclable sera réalisé par un élève et cela ne coûtera rien à la commune.

Pour le deuxième point, avant de commencer des travaux pour sécuriser les piétons, il y a plusieurs possibilités de le faire, on pourrait imaginer faire des trottoirs aux abords de toutes les routes de la commune, mais au niveau financier et sur certains tronçons c'est irréalisable, on doit trouver des solutions meilleur marché. Pour ce faire, on a besoin d'un bureau d'ingénieurs spécialisés « transports et mobilité » qui va établir un concept pour certains tronçons dans certains quartiers. Depuis l'enquête, nous avons déjà reçu plusieurs courriers au niveau de la commune pour sécuriser certains tronçons. Des courriers ont aussi circulé au sein du Conseil général. L'idée est de répondre à ces demandes et de se pencher sur ces problèmes. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'écoliers qui doivent se rendre à des arrêts de bus où rien n'est sécurisé, y'a même des tronçons qui sont encore à 80 km/h et là c'est dangereux. L'idée c'est de se pencher dans un premier temps sur la limitation de vitesse puisqu'on pourrait imaginer déplacer des panneaux 50 km/h et les mettre vraiment à l'entrée des villages et non pas à l'entrée de la première maison ou même réaliser des quartiers à 30 km/h. Si cela n'est pas possible

de limiter les vitesses pour sécuriser les piétons, ils vont peut-être proposer de faire un trottoir si cela est nécessaire, mais c'est vraiment la première étape à réaliser.

Il y a la mise aux normes des arrêts de bus. Pour celui de Marais-Martin, on a fait un projet sans passer par un bureau d'ingénieurs. L'arrêt de bus est là mais par contre on ne peut pas y accéder en toute sécurité car il n'y a pas de passage piétons. Tout cela doit être réalisé par un bureau d'ingénieurs pour que tout soit en conformité avec le Service des ponts et chaussées.

Le dernier point, dans le résultat de l'enquête de mobilité, il y a deux ou trois points critiques qui sont ressortis et il faut se pencher là-dessus notamment le pont CFF entre Cousset et Montagny-la-Ville, Changer le pont n'est pas une question du canton, mais de la Confédération puisque que c'est un pont CFF. Pour changer le pont, il faudra s'armer de patience, mais par contre on peut améliorer la sécurité grâce à des marquages ou avec de la signalisation qui, aujourd'hui, suite à un premier contrôle avec le Service des ponts et chaussées, est quelque peu défailante. Ceci sera aussi pris en charge par le canton.

M. Sébastien Rossier est à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » a une remarque concernant ce point. Comme bon nombre de personnes il prenait la route Les Arbognes – Ponthaux depuis 28 ans, pour se rendre à Matran. Cette route permettait d'éviter des bouchons à entre Belfaux - Corminboeuf d'un côté et de Rosé de l'autre. Depuis la décision cantonale et communale de fermer cette route aux pendulaires, il est obligé de passer par Montagny-les-Monts et Grandsivaz, ceci en sachant que Montagny-les-Monts est déjà connu comme un point sensible à la circulation. Ensuite les deux sorties de Grandsivaz sont extrêmement dangereuses et surtout le matin entre 6h00 et 8h00, la circulation est dense sur la route Payerne – Fribourg. Malgré le 50 km/h il est très difficile de s'insérer dans le trafic. Dans le cadre de ce projet de mobilité, il demande au Conseil communal d'étudier en priorité la sécurisation de la sortie de la route de Montagny à Grandsivaz sur la route cantonale. Ceci permettra d'éviter le passage des voitures sur la route des Murailles et du Pra-du-Châtelet pour sortir sur la menuiserie Favre.

M. Sébastien Rossier répond que c'est une bonne remarque et que cette sortie sur la route cantonale est la 2^{ème} priorité après le pont CFF. Comme M. Küng l'a très bien dit, aussi pour éviter le trafic qui passe par la route des Murailles, c'est vraiment deux points qui sont ressortis de l'étude et il faut vraiment essayer d'améliorer ces points noirs.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen ». Suite à la première enquête on constate que les habitants de Montagny demandent que des mesures soient prises et on fait des concepts. Malgré tout, le Conseil communal a déjà fait beaucoup de travaux, mais finalement est-ce qu'on ne devrait pas avoir un projet avec des montants clairs comme on l'a eu lors des deux autres budgets d'investissement plutôt qu'encore des concepts à établir et finalement rien au bout. Est-ce qu'on ne pourrait pas redistribuer ces Fr. 60'000.00 sur des projets directs comme la construction de trottoirs dans des zones sensibles comme cela a été évoqué préalablement par d'autres personnes.

M. Sébastien Rossier répond qu'on investit d'abord pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs et se lancer directement dans des travaux, par exemple faire un trottoir le long d'une route qui coûte extrêmement cher. L'idée est d'utiliser au mieux l'argent public en ne réalisant pas des trottoirs le long d'une route alors qu'on aurait pas besoin de le faire et juste avec une limitation de vitesse et des marquages au sol, ce serait suffisant et bien moins coûteux. Les finances communales sont ce qu'elles sont et nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir d'énormes travaux d'infrastructures le long des routes ces prochaines années. Donc il faut absolument essayer de trouver la meilleure

solution pour améliorer la sécurité en dépensant le moins d'argent possible. La meilleure solution, à son sens, c'est d'utiliser les prestations des bureaux d'ingénieurs qui sont spécialisés dans les transports et la mobilité. Ce sont eux qui ont aussi conseillé d'étudier ces limitations de vitesse, c'est la première étape, on ne va pas faire un trottoir dans un quartier et après l'abaisser à 30 km/h. On est obligé d'avoir un concept global. On ne peut pas sécuriser des petits tronçons sans savoir où l'on va. Le montant est raisonnable car on est soutenu par l'école d'ingénieurs.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen ». Il y a un budget de Fr. 18'000.00 pour améliorer l'offre du réseau de transports publics, est-ce que c'est pas un autre groupe de travail qui s'y occupe, comme il a vu dans la présentation avec CarPostal.

M. Rossier répond que c'est dans ce budget mais on collabore entre deux dicastères avec M. Baillet, entre les infrastructures et les transports, avec un soutien pour améliorer notre réseau des transports publics. Il y a beaucoup de demandes pour développer le réseau mais face à Car Postal ou TPF, la commune est démunie.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 60'000.00 pour des travaux d'Amélioration de la sécurité – vision globale « transports et mobilité » ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 60'000.00 pour des travaux d'amélioration de la sécurité – vision globale « transports et mobilité » ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 24 oui, contre 2 non et une abstention.

f. 6150.5010.07 Investissements routiers 2023

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal responsable du dicastère.

M. Sébastien Rossier informe que ce montant est prévu pour avoir une réserve pour réparer la chaussée suite à de gros dégâts hivernaux.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 30'000.00 pour les Investissements routiers 2023 ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire ?

L'investissement de Fr. 30'000.00 pour les Investissements routiers 2023 ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

g. 7101.5031.03 Déplacement conduites d'eau potable

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal responsable du dicastère.

M. Rémy Grether informe qu'il s'agit pour un premier montant de Fr. 30'000.00 le déplacement d'une conduite à Grandsivaz à la suite d'une demande préalable pour une construction prévue en 2023. Pour la deuxième demande, il passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal qui gère le projet sportif à Cousset.

M. Stéphane Currat informe qu'il s'agit de la correction par rapport au positionnement du financement du déplacement de cette conduite qui est tout le long du projet sportif et de loisirs, qui est effectivement un nouvel investissement et financé par les produits du chapitre 71 plutôt que de faire le financement par l'impôt.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Concernant la conduite d'eau de Grandsivaz pas trop de problème mais concernant la conduite de Cousset, la commission sport et loisirs a posé plusieurs fois des questions au sujet du déplacement des conduites de chauffage à distance et eau potable. Une fois, il y a eu une réponse très claire pour ce point. Aucun coût à attendre et maintenant Fr. 50'000.00 pour déplacer cette conduite d'eau. Il trouve ça un petit peu dommage qu'on a pas été informé plus vite. Il ne sait pas si c'est un oubli, mais ça l'étonne car la première question à ce sujet c'était le 19 avril et c'est un regret d'en arriver là.

M. Stéphane Currat répond de reprendre l'information que M. Raphaël Pidoud cite car cela n'a jamais été dit que pour la conduite d'eau il n'y avait pas de coût mais que le coût était déjà intégré dans le budget voté et donc pas de coût supplémentaire. C'était uniquement le déplacement de la conduite de chauffage à distance qui, elle, était reprise directement par le Groupe E via la convention passée à l'époque.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». S'il reprend un e-mail envoyé par M. Currat à tous les conseillers généraux, c'est marqué conduite d'eau potable et de chauffage pour ce point-là, il n'y a rien à prévoir. Cela fait référence à la question posée le 24 août de la part de la commission sport et loisirs : est-il prévu de déplacer les conduites existantes, eau et chauffage à distance, proches ou sous le futur bâtiment de la buvette ? est-ce que cela va engendrer des coûts supplémentaires ou est pris en compte dans le montant voté ? Réponse de M. Stéphane Currat à la question de la commission spéciale du Conseil général : le déplacement de ces conduites est nécessaire et a bien entendu été prévu. En séance du Conseil communal du 5 septembre, nous avons validé la répartition des coûts avec le Groupe E pour le déplacement de la conduite du chauffage à distance. Le Groupe E a accepté de prendre à sa charge la fourniture de la nouvelle conduite dès lors aucun coût supplémentaire concernant ce point n'est à attendre, mais dans ce point il y avait aussi la conduite d'eau.

M. Stéphane Currat répond oui, mais il n'y a aucun coût supplémentaire qui est à attendre étant donné que le déplacement de cette conduite d'eau était déjà dans le budget voté.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » n'est pas là pour faire un procès ou quoique ce soit, mais il trouve que depuis le 19 avril, et trois fois des questions posées, on aurait pu avoir une petite réponse un peu plus claire. Il n'est pas là pour faire retarder ce projet et espère que cela va aller tout bien, car il a aussi envie qu'on ait ces infrastructures.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.
Acceptez-vous l'investissement de Fr. 80'000.00 pour le Déplacement des conduites d'eau potable ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 80'000.00 pour le Déplacement des conduites d'eau potable ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 26 oui et 1 abstention.

2.5 Vote général du budget d'investissement.

Le Président passe au vote le budget d'investissement.

Acceptez-vous le budget des investissements 2023 ?

Le budget des investissements 2023 est accepté à l'unanimité.

2.6 Vote du budget de fonctionnement.

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement.

Acceptez-vous le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté par M. Hervé Oberson, conseiller communal responsable des finances ?

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 3.

3. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal, responsable du dicastère.

M. Grether présente la nouvelle organisation qui s'est très bien passée. C'est l'aboutissement de la nouvelle politique de la défense incendie du canton de Fribourg. Cela a commencé, il y a déjà quelques années, au niveau d'une étude cantonale qui s'est soldée par une acceptation en 2019 par le Grand Conseil sur le principe de la nouvelle organisation. Ensuite cela a été développé dans tous les districts de notre canton. Pour la Broye, nous arrivons à bout touchant, nous serons les premiers au 1^{er} janvier 2023 à avoir la nouvelle organisation en place. Certains districts ont plus de peine. Nous sommes parmi les dernières communes qui allons faire voter ce principe.

M. Grether donne la chronologie des travaux.

- Début des travaux en Broye: mars 2019
- Etroite collaboration entre les Communes et les Sapeurs-pompiers
- Assemblée statutaire du 1^{er} juin 2022: Statuts adoptés et naissance de l'ADIS-Broye
- Intenses travaux durant l'été 2022
- Statuts à approuver par les Législatifs communaux, conformément à la loi sur les communes
- Mise en place le 1^{er} janvier 2023

L'ADIS-Broye est composée d'un comité de direction provisoire transitoire tant que toutes les communes n'ont pas validé les statuts, avec une commission financière, un état-major transitoire qui prendra fin à la fin de cette année avec la nomination du nouvel état-major.

L'ADIS-Broye c'est 6 bases principales : Estavayer, St-Aubin, Vallon, Les Verrières, Belmont-Broye et Montagny.

Au niveau du Bataillon, il va dépendre du nouveau commandant du Bataillon qui a été nommé en la personne de M. Patrick Michel qui était déjà responsable du centre secours d'Estavayer-le-Lac, qui entrera en fonction au 1^{er} janvier 2023, avec deux compagnies : Jura et Alpes qui seront divisées en différentes sections.

Ces statuts sont la fin politique pour mettre en place cette nouvelle organisation pour être prêts pour les défis de l'avenir à partir du 1^{er} janvier 2023.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande que va devenir les statuts actuels de la défense incendie de Montagny.

M. Grether répond que tout sera repris sous le couvert de cette nouvelle organisation.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». En regardant les nouveaux statuts de ce bataillon, s'il prend la taxe d'exemption des pompiers qui va de Fr. 100.00 à Fr. 250.00 alors que la taxe d'exemption des pompiers de la commune de Montagny ne va pas du tout dans le même chiffre. Est-ce que Montagny peut avoir sa propre taxe avec son propre règlement ?

M. Grether répond que le sujet a beaucoup été débattu au niveau du comité provisoire. Savoir comment faire par rapport à cette taxe, la fixer de manière fixe et ferme, sans fourchette, et pour finir le comité a décidé de garder cette fourchette en la mettant à la base de Fr. 100.--. Cela remplace les règlements communaux, comme pour Montagny, le règlement est remplacé par celui de l'ADIS-Broye. Ils auraient très bien pu dire on supprime la taxe et c'est l'impôt qui paie la totalité, mais l'idée c'est quand même d'intéresser le citoyen pompier à travailler parce que c'est important qu'on ait des gens motivés, des gens du terrain qui seraient d'accord de donner du temps. Le montant de Fr. 100.00 ne péjore pas trop ceux qui ne peuvent ou qui n'ont pas envie de servir.

M. Adrien Berger, groupe « élan citoyen » Par rapport à ce fait d'attirer des nouveaux sapeurs, n'est-ce pas contradictoire avec le nouveau bataillon parce qu'on n'aura peut-être moins besoin de monde ou des personnes plus spécialisées du fait que Montagny sera un centre principal.

M. Grether répond que Montagny aura besoin de plus de pompiers, ils sont trop peu nombreux à Montagny. Montagny a besoin de jeunes qui s'engagent pour notre compagnie. Avec la nouvelle organisation, on peut très bien avoir des gens de Léchelles qui viennent dans notre commune ou des gens qui travaillent dans notre commune et qui soient pompiers la journée à Montagny.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » revient sur la taxe de Fr. 100.00 à 250.00, soit on met une taxe ou pas. Si maintenant, on a trop de pompiers qu'est-ce qui se passe ?

M. Grether répond que cette question ne s'est pas vraiment posée car on manque de pompiers.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages ». Si quelqu'un ne veut pas payer la taxe et veut être pompier, comment le problème sera résolu.

M. Grether répond que la taxe ne va pas changer par rapport à la taxe actuelle à Montagny. On peut imaginer que tout à coup le Bataillon a besoin de plus de liquidités, on est parti pour le premier budget avec une page blanche. Est-ce que dans une année on va voir dans les budgets que cela augmente, il ne peut pas garantir que cela n'augmentera pas, il peut espérer que cela n'augmente pas trop. Est-ce qu'on veut que cela soit pris dans les impôts. C'est pourquoi il a été décidé de garder cette fourchette, c'est une question politique. C'est l'assemblée des délégués, notre commune a 5 voix et demie / 6 voix, qui va décider comment sera financée, à l'avenir, la défense incendie, tout est possible.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » ne pense pas que cela doit être reporté sur les citoyens parce que c'est au niveau communal ou cantonal. Si l'ADIS-Broye a envie d'acheter un camion à 2,5 millions, ce n'est pas le citoyen qui le voudra.

M. Grether répond que pour les véhicules, ce n'est pas l'ADIS, les véhicules sont tous payés par l'ECAB.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », demande ce qu'il en est de nos anciens véhicules.

M. Grether répond que l'ancien véhicule a été repris en décomptant les années d'amortissement, selon la convention établie à l'époque. Pour les autres véhicules, l'ECAB ne donne pas un franc du fait qu'ils sont amortis. Si la commune vend ces véhicules ailleurs, nous devons rembourser la subvention versée par l'ECAB.

M. Gérald Pidoud, commandant du feu, groupe « Continuité & Avenir ». Nous avons 3 véhicules du feu qui ont été achetés par la commune de Montagny. Le dernier a été repris par l'ECAB parce qu'il a encore de la valeur. Tous les autres véhicules de plus de 9 ans ont été repris à un prix symbolique dans tout le canton pas seulement à Montagny. Ensuite on a un véhicule de 2005 et

l'autre de 2009, ces véhicules sont actifs et dans 2, 3, 4, 5 ans, ils seront changés aux frais de l'EAB qui remettra des véhicules neufs dans la commune. Il ne voit pas le problème pour ces véhicules qui vont encore servir 4, 5, 6, 7 ans.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », dit que ces véhicules ont été achetés par la commune de Montagny et vont servir à l'ADIS-Broye.

M. Gérald Pidoud, commandant du feu, groupe « Continuité & Avenir » répond que Domdidier et Estavayer ont aussi acheté des véhicules et qui servent à Montagny.

M. Anthony Berger, groupe « élan citoyen » quelles seraient les conséquences si d'aventure la commune de Montagny refusait d'accepter ces statuts.

M. Grether répond que ces statuts sont le résultat du travail de la mise en place de cette nouvelle organisation, qui découle d'une décision cantonale, donc que vous acceptiez ou refusiez ces statuts, cela ne changera rien du tout, c'est le Conseiller d'Etat qui va signer à notre place. L'ADIS Broye démarre au 1^{er} janvier 2023 avec ou sans l'accord de Montagny.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » propose alors de voter non.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Continuité & Avenir » veut juste apporter une petite précision par rapport à ce vote. La loi cantonale oblige à faire partie d'une association. Cela veut dire que si on ne fait partie de cette association on doit faire partie d'une autre. La loi cantonale oblige de faire partie de l'association de notre district, donc on n'a pas le choix, si on refuse, on devra revoter.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». On a vu dans les médias que dans certains districts cela a carrément été refusé par pas mal de communes, il y a eu de gros débats. Donc pour ces communes-là c'est le même tarif, c'est le Conseil d'Etat qui décide.

M. Grether répond qu'il y a eu de gros soucis dans le Sud du canton et que leur association ne va pas commencer comme la nôtre au 1^{er} janvier, tout simplement parce qu'ils ne seront pas prêts, il y a trop de questions en suspens.

M. le Syndic dit qu'il y a une chose à ne pas oublier c'est que l'ADIS a choisi de garder le site de Montagny. Il faut savoir que pour ce bâtiment on va toucher un loyer annuel à hauteur de Fr. 50'000.00. Si la commune de Montagny refuse, demain ils disent, on ne va pas reprendre ce bâtiment et qu'est-ce qu'on fait avec ce bâtiment, une école. On a fait les calculs, le loyer annuel paie encore toutes les charges liées du bâtiment, chauffage, tout. La commune aura Fr. 50'000.00 pour l'investissement qui a été fait par la commune de Montagny, c'est une recette, on est gagnant. Il y a eu 3 classifications pour mettre le loyer des bâtiments, Montagny touche le montant maximal par rapport à l'état du bâtiment. On a aussi la chance de conserver notre site.

M. Grether veut juste préciser que pour notre commune ce changement de politique en matière de défense incendie, au niveau budget de fonctionnement, on fait des économies. Pour le paiement de la taxe, il faudra refaire un règlement communal pour encaisser cette taxe qui sera la copie du règlement de l'ADIS.

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière pour la lecture du préavis.

M. Olivier Dousse donne connaissance du préavis de la Commission financière à l'intention du Conseil général concernant l'adoption des statuts de l'ADIS-Broye.

I. MISSION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Sur demande du Conseil communal, la COFI doit donner son préavis sur l'angle financier des statuts de l'ADIS-Broye.

II. PROCEDURE SUIVIE

La COFI a étudié les documents remis par le Conseil communal dans le dossier de convocation.

III. CONCLUSION

Sur la base des documents reçus et après en avoir débattu, la COFI constate qu'au vu du budget 2023 les montants sont acceptables, par contre nous n'avons aucune vision financière de l'avenir. Malgré cette incertitude, la COFI préavise favorablement à l'acceptation de ses nouveaux statuts.

Le Président passe au vote.

Que ceux qui acceptent les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) lèvent la main.

Les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) sont acceptés par 21 oui, 2 non et 4 abstentions.

Le Président passe au point 4.

4. Désignation de l'organe de révision.

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, président de la COFI pour la lecture du rapport.

M. Olivier Dousse donne lecture de la proposition de la commission financière qui fait partie du dossier de convocation et qui conclut comme suit :

Sur la base des informations et des documents reçus et après en avoir débattu, la COFI propose à l'unanimité :

1. de prendre Fiduconsult SA comme nouvel organe de révision, car nous avons des avis favorables de la part d'autres communes. De plus, cette fiduciaire a une grande expérience de plus de 45 ans notamment dans la révision des communes et une bonne renommée, son siège est à Fribourg et ses tarifs sont dans la moyenne des autres propositions reçues. Le descriptif et les propositions de service sont en adéquation avec les besoins de la commune. La COFI comprend en outre que la réévaluation des actifs MCH2 au début de l'exercice 2022 est comprise dans le coût de la révision.

2. d'attribuer le mandat spécifique pour le projet école à cette même fiduciaire.

Etant donné qu'il n'y a pas remarque ni de question, le Président passe au vote.

Que ceux qui acceptent la proposition de la Commission financière soit que la Fiduciaire Fiduconsult SA soit désignée comme organe de révision lèvent la main.

La proposition est acceptée à l'unanimité, la Fiduciaire Fiduconsult SA est désignée comme organe de révision.

Le Président passe au point 5.

5. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes

Le Président demande s'il y a des remarques par rapport à la réponse émise dans le document reçu.

Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 6.

6. Informations du Conseil communal.

6.1. Point de la situation du projet sportif et de loisirs à Cousset

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal responsable de ce projet.

M. Stéphane Currat fait le point de la situation actuelle du projet sportif et de loisirs à Cousset en commentant toutes les étapes jusqu'à ce jour. En conclusion, M. Currat fait un petit bilan intermédiaire et mentionne les points principaux suivants :

- Le programme de construction n'a pas changé par rapport au descriptif que vous aviez reçu pour valider le crédit d'étude et de construction.
- Le délai de fin des travaux sera certainement à revoir, principalement à cause du permis de construire qui tarde. Les travaux préparatoires se poursuivent.
- Les coûts sont pour l'instant tenus.
- La communication est faite de façon régulière à l'ensemble du Conseil général.
- L'organisation générale est efficiente. Cette organisation entre la commission de bâtisse, le Conseil communal et le bureau d'architecture donne entière satisfaction et aucune modification n'est souhaitée.

M. Stéphane Currat a un petit divers. Il y aura très prochainement au début janvier une importante coupe d'arbres derrière le terrain de foot, qui se fera pour des raisons de sécurité mais qui n'a rien à voir avec le projet sportif et de loisirs. Ces arbres auraient de toute façon été coupés.

M. Stéphane Currat en a terminé et est à disposition pour toutes les questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». M. Stéphane Currat mentionne que tout fonctionne bien avec les principaux concernés et que toutes les séances ont été planifiées jusqu'en 2024. Ce ne serait pas possible d'intégrer, dans ces séances, une personne de la commission du Conseil général.

M. Stéphane Currat répond que cette demande a déjà été faite au début de l'année passée et il a déjà été répondu négativement de façon très claire, vous aviez bien expliqué les raisons pour lesquelles vous vouliez intégrer cette commission, donc le Préfet l'a bien rappelé que ce n'était pas quelque chose que vous pouviez demander et donc le Conseil communal a dû refuser cette demande. Cette question a déjà été posée, cette demande a déjà été refusée.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » revient à la charge car il voit comment cela a évolué. Lors de la dernière séance avec les représentants du Conseil communal et M. Stéphane Currat, ils ont trouvé une sorte d'entente de collaboration, mais il trouve que ce serait plus approprié qu'au moins une personne de cette commission soit intégrée à ces séances. Il ne voit pas ce que cela pourrait gêner dans le fonctionnement ou l'avancement du projet et trouve dommage qu'on reste bloquer sur ce point.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si les panneaux solaires remplacent la toiture.

M. Stéphane Currat répond que très certainement ce sera une toiture intégrée.

Il n'y a pas d'autre question et le Président passe au point 6.2.

6.2. Résultat de l'étude sur l'enfouissement des lignes à haute tension à Cousset.

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal responsable du dossier.

Tout d'abord, M. Stéphane Currat projette un plan de situation pour bien situer les lignes. Deux lignes à haute tension traversent le village de Cousset, ainsi que, pour une ligne, le village de Villarey, une ligne de 60 kV qui relie Estavayer à Villarepos et une ligne de 125 kV qui relie Lucens à Galmiz. Il y a eu deux demandes de mise à l'enquête de la part du Groupe E.

En 2017, une mise à l'enquête sur la ligne HT 60 kV. Aucune modification sur la construction actuelle mais une ligne existante, alimenté actuellement en 18kV, sera alimentée en 60kV, soit la ligne Estavayer - Villarepos.

En 2020, une autre demande de mise à l'enquête pour une modification sur les différents pylônes situés sur notre commune, pour un rehaussement des conducteurs. Suite à cette demande de mise à l'enquête, la commune a encouragé les habitants de la commune concernée de déposer une opposition par rapport à cette demande de permis de construire, afin d'obtenir un dialogue qui était recherché depuis de nombreuses années par les personnes concernées entre le Groupe E et ses habitants-là car certains points méritaient d'être éclaircis et discutés tous ensemble. Sous l'impulsion de M. le Syndic qui a pu réunir les représentants du Groupe E, en septembre 2021, et la commune et une délégation des représentants des quartiers concernés, une première réunion a pu avoir lieu. Lors de cette réunion, le Groupe E s'est engagé à fournir à ses frais une étude sur l'enfouissement de ces lignes à haute tension. La contrepartie pour que le Groupe E fasse cette étude, c'était simplement que la commune écrive un courrier pour encourager les personnes qui avaient déposé une opposition à la retirer, mais les gens étaient tout à fait libres de retirer leur opposition ou pas.

Les résultats de cette étude ont été présentés par le Groupe E en mai 2022. Plusieurs variantes ont été étudiées. Une première variante pour enfouir uniquement la ligne haute tension 125 kV et une deuxième variante d'enfouir uniquement la ligne 60 kV donc l'enfouissement des deux lignes séparément et une 3^{ème} étude pour les deux lignes. Ceci pour donner une estimation du coût pour l'enfouissement de ces deux lignes. Qui paie le coût ? Le Groupe E participe à une partie des coûts, mais à la charge d'un tiers, soit la commune ou un généreux donateur, pour un montant à plus d'un million et hors évolution des matières premières.

Suite à ces chiffres, Le Conseil communal a décidé de ne pas attribuer de montant au budget 2023. Une éventuelle prévision de budget pour la législature actuelle se fera en fonction des autres besoins en cours d'étude. Il y a pour les prochaines années des projets très conséquents que la commune va devoir assumer financièrement.

M. Stéphane Currat est à disposition pour les questions.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » pense et sait que tous sont très conscients des investissements importants dans la commune, mais ils ont une attente qu'à moyen terme ce soit mis dans un prochain plan financier au niveau de la commune, surtout que ce dossier ne soit pas mis tout au fond d'une pile. Ils comptent sur le Conseil communal de ne pas mettre ce dossier au fond d'un tiroir.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande à M. Gilbert Fragnière quelle variante est attendue.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » répond que c'est à discuter.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou d'autres informations du Conseil communal. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 7.

7. Divers

Le Président a une première information que M. Raphaël Pidoud a donné sa démission de la commission spéciale du Conseil général pour le projet sport et loisirs. Le point de l'avenir de la commission et de son remplacement seront traités lors de la prochaine séance du Conseil général

Les prochaines séances ordinaires du Conseil général ont été fixées :

- La séance pour les comptes pour l'approbation des comptes 2022 est fixée le mercredi 31 mai 2023.
- La séance pour l'approbation du budget 2024 est fixée au mercredi 13 décembre 2023.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande quelle est la situation du cabinet médical.

M. le Syndic répond que d'entente avec Mme Anne Bersier, qui n'est pas là ce soir, va donner l'information très précise, les choses avancent, toutefois, la confidentialité étant de mise, il ne peut pas en dire plus tant que les contrats ne sont pas signés. Le Conseil communal reviendra vers vous au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir », aimerait savoir où en est l'investissement voté pour le bassin de rétention à Mannens.

M. Grether répond que le projet de Mannens est à bout touchant. Le Conseil communal a dû revoir la situation du bassin de rétention, car le terrain initial ne convenait pas au niveau géologique, car en sous couche, il y avait de la tourbe. Donc retour à la case départ et on a heureusement trouvé un accord avec un autre propriétaire de terrain à Mannens pour un échange de terrain. Dans un premier temps, il était prévu un échange de terrain que la commune avait acheté mètre par mètre pour avoir le bassin de rétention et puis il y a eu un levé de bouclier de l'exploitant par rapport au bail. On a trouvé une solution intermédiaire pour le nouveau terrain, la mise à l'enquête est en cours, le bassin se fera côté gauche de la route quand on va sur Grandsivaz et le projet va démarrer au printemps.

M. le Syndic a encore une information. Il voudrait remercier le souverain qui leur a accordé sa confiance. On n'a pas mis le dossier des lignes à haute tension sous la pile mais sur la pile, c'est pourquoi le Conseil communal l'a pris très tôt. Il tient à remercier ses 6 collègues dont 5 sont présents pour leur travail assidu au sein de ce Conseil communal. Il souhaite remercier notre président du Conseil général pour l'allocution du 1^{er} août, ainsi que toutes les personnes présentes, le Conseil général, et par la même occasion notre administration, notre trésorier Christophe Burri et Marie-Noëlle qui est présente pour le procès-verbal et qui est aussi la secrétaire attitrée du Conseil communal tous les lundis. M. le Syndic offre à chacun un biscôme qui est de sa production personnelle.

En conclusion de cette séance, Le Président remercie toutes les personnes présentes ce soir, il souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année et surtout il transmet ses meilleurs vœux pour 2023 ainsi qu'à vos familles.


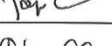
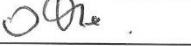
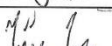


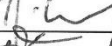
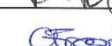
Il est 22h44, Le Président clôt officiellement cette séance du Conseil général.

Le Président :

La secrétaire :

Marc Fragnière

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Bugnon	Marielle	Route de Belmont 22	1776	Montagny-la-Ville	1 - élan citoyen	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusé
Joye	Rachel	Route du Jordil 31	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Sébastien	Route du Centre 4	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Schmutz	Julien	Impasse du Châtelet 1	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	